

Direction des voies navigables

Service valorisation touristique et développement durable

Personne chargée du dossier : Elise LEROUX

Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial

Tél. : 02 99 84 47 70

Courriel : vn-usagers@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances

N° : AC 2021-06-21

Rennes, le 21/06/2021

Objet : Fermeture chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 13 septembre 2019 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;

Considérant que des travaux de faucardage, du bief LES ISLOTS au bief CALAUDRY, doivent être réalisés du 22/06/2021 au 13/07/2021 ;

Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès au chemin de halage, rive droite de l'écluse des Islots à l'écluse Pont Houitte est interdit à tous les usagers.

Du 22 juin au 13 juillet 2021

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise POLETTO ainsi qu'une déviation sur la rive opposée.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise aux communes de Québriac, Saint-Domineuc, La Chapelle-aux-Filtzméens, Pleugueneuc et Trévérien.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et
développement durable

Véronique VÉRON